

Programme de rétablissement pour l'andersonie charmante en Ontario

Ce document constitue le programme de rétablissement pour l'andersonie charmante, une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.

La disponibilité

Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement 411/97 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.

Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.

Le résumé du programme de rétablissement

L'andersonie charmante (*Bryoandersonia illecebra*) est une bryophyte dont la taille varie de moyenne à grande et a une couleur vert olive, vert jaunâtre ou bronze doré. Ses feuilles, dont les bords sont légèrement incurvés vers l'intérieur, ressemblent au cuilleron d'une cuiller (d'où son nom commun anglais « Spoon-leaved Moss »), mais le grossissement permet de mieux observer cette caractéristique. L'andersonie charmante est endémique de l'est de l'Amérique du Nord et pousse surtout dans la plupart des États des É.-U. situés à l'est du fleuve Mississippi. À l'exception d'une colonie située près de Goderich, sa répartition canadienne connue se limite à la « zone carolinienne » du Sud de l'Ontario. L'andersonie charmante a été observée dans 25 municipalités de palier inférieur et à palier unique, de Niagara Falls à Windsor. On recense actuellement 31 sous-populations subsistantes (ou présumées subsistantes) d'andersonie charmante en Ontario, certains sites occupés (p. ex. l'île Pelée) renfermant plusieurs sous-populations. L'andersonie charmante a été classée espèce menacée sur la liste des espèces en péril en Ontario.

Cette espèce occupe divers types de substrats dans le Sud de l'Ontario. Un grand nombre des colonies se situent sur un sol minéral nu associé à des litières ou des monticules de petite taille, à des pentes et à des dépressions humides. Elles sont également présentes, mais plus rarement, à la base d'arbres, sur des racines exposées, des branches en putréfaction et des pierres ou roches calcaires, en particulier dans les endroits où l'on trouve une colonie robuste vivant dans le sol à proximité. Les types d'habitats occupés par l'andersonie charmante sont tout aussi variés et comprennent des forêts de feuillus (en cours de régénération, de seconde venue et matures), des marais boisés, des plantations (feuillus et conifères), des fourrés, des savanes et des prairies. Les sites occupés ont des caractéristiques variées en termes de régime d'humidité (de temporairement humide à sec), de conditions de luminosité (avec un couvert variant de fermé à complètement ouvert) et de couverture par les feuilles mortes ou la végétation herbacée (d'inexistante à importante). En

Ontario, les colonies semblent préférer les zones boisées de seconde venue, au drainage inégal et partiellement ombragées, même si plusieurs sites occupés ne correspondent pas à cette description.

Le principal facteur susceptible de limiter le rétablissement potentiel de l'andersonie charmante pourrait être le manque de diversité génétique, même s'il ne s'agit là que d'une supposition qui demanderait à être confirmée par des études génétiques. Parmi les autres facteurs limitatifs possibles figure l'insuffisance de la reproduction sexuée et de la résistance au froid. La disponibilité de l'habitat et le potentiel de dispersion ne sont pas considérés comme étant des facteurs limitatifs probables qui nuisent aux possibilités de rétablissement de l'andersonie charmante en Ontario.

Des dommages directs à l'andersonie charmante ou la perte ou la dégradation de l'habitat peuvent découler de divers processus naturels ou d'origine humaine qui perturbent le sol, suppriment la végétation ligneuse ou altèrent d'autres façons l'environnement biophysique prévalant (le régime de luminosité, le régime d'humidité du sol, la qualité de l'air ambiant, etc.) qui entoure une colonie. Outre l'incidence sur les sites occupés, de tels processus peuvent rendre l'habitat potentiel impropre à la colonisation, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les possibilités de dispersion à court terme ou le potentiel de rétablissement à long terme. Les principales menaces pour la survie et le rétablissement de l'andersonie charmante prises en compte dans le présent document (et classées par ordre de gravité) sont les suivantes : 1) perte de l'habitat, 2) dégradation de l'habitat, 3) mortalité ou dommages accidentels, 4) succession écologique, 5) changement climatique. Toutes les menaces recensées pour cette espèce sont relativement hypothétiques en raison du peu de preuves directes confirmant que l'une ou l'autre de ces menaces a provoqué des pertes ou des dommages pour les colonies connues.

Le but recommandé en matière de rétablissement de l'andersonie charmante est de maintenir ou d'accroître la taille de toutes les sous-populations subsistantes, qu'elles soient répertoriées ou non, afin de réduire la probabilité de leur disparition. Les objectifs recommandés de protection et de rétablissement sont les suivants :

1. Maintenir ou accroître la viabilité à long terme de toutes les occurrences connues.
2. Effectuer des relevés ciblés dans les habitats ayant un fort potentiel de conditions favorables et où l'andersonie charmante a déjà été recensée, afin de déterminer la taille globale de la sous-population et la répartition spatiale en Ontario.
3. Promouvoir la sensibilisation à l'andersonie charmante, y compris les pratiques exemplaires de gestion le cas échéant, et collaborer avec les intervenants (propriétaires fonciers, groupes de conservation de la nature, municipalités et organismes chargés des ressources naturelles) afin de soutenir la protection et le rétablissement de l'espèce.
4. Remédier aux principales lacunes en matière de connaissances.

À partir des renseignements pertinents relatifs à l'espèce présentés ici, il est recommandé que des dispositions réglementaires sur l'habitat soient élaborées pour l'andersonie charmante et incluent l'écosite de la classification écologique des terres (CET) dans lequel pousse l'espèce, ainsi qu'un rayon spatial minimum de 50 m autour de la limite de la colonie. L'application d'un rayon spatial de 50 m est particulièrement importante dans les cas où une occurrence ou une colonie se situe dans les limites d'un écosite ou à proximité. Cette recommandation concernant l'habitat englobe 1) l'espèce même (c.-à-d. les colonies), 2) l'arbre ou le buisson hôte sur lequel elle se fixe (le cas échéant), 3) les conditions pertinentes des microsites (p. ex., humidité, lumière) auxquelles la colonie est habituée ou dont elle dépend, et 4) l'habitat pertinent pour la dispersion locale.